

BULLETIN BI-MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON

RÉUNIES

Secrétaire gen. : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges ; *Trésorier* : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

Abonnement annuel	} France et Colonies fr ^{es}	10 fr.
		} Etranger

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, Rue Bossuet (Immeuble Municipal)
--

3019 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques postaux
c/c Lyon, 101-98**PARTIE ADMINISTRATIVE****Admissions.***Ont été admis à la séance du 23 octobre :*

MM. Richard, Bénière, Bertrand, Reed, Baconnier, Setchell, Coen.

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. les Membres du Conseil d'administration sont priés de bien vouloir se réunir mardi 13 novembre à 19 h. 30.

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du Mardi 13 Novembre 1928, à 20 heures.**1^o Vote sur l'admission des candidats présentés à la séance du 23 octobre auxquels sont ajoutés :**M. Eynard (D^r Victor), Saint-Nazaire-en-Royans (Drôme). — M^{me} Laurent (Léon), Saint-Nazaire-en-Royans. — M. Romary (Joanny), industriel, Saint-Hilaire-du-Rosier (Isère). — M. Amant (Jean), 207, avenue de Saxe, Lyon. — M. Amant (Edmond), 207, avenue de Saxe, Lyon. — M. Lieury (Paul), industriel, Saint-Nazaire-en-Royans, parrains MM. G. Maulmond et Riel. — M. Breyer (Albert), président de la Société Entomologique Argen-

Dans les prés ou dans les lichens au bord des routes en Savoie, environs de Saint-Bon (août-septembre).

Chapeau (7-30 mm.) convexe étalé ou convexe plan avec le centre légèrement déprimé ou subombiliqué, tantôt légèrement *striolé* au bord, tantôt très longuement et très distinctement *strié*, à stries serrées, gris-brun-jaunâtre sale mais clair, unicolore (ombilic pas plus foncé que le reste).

Revêtement complètement glabre, même au centre, *luisant*.

Chair très mince, concolore d'odeur légère du *Melanoleuca grammopodium*.

Lames (longueur : 15-20 ; largeur : 3-7) subespacées, *blanches* ou même d'un beau blanc ne devenant pas roses sur le frais, mais rougeâtres en herbier, subhorizontales ou à peine uncinées subdécurrentes.

Stipe (hauteur : 2-5,5 cm. ; diamètre : 2 mm.) légèrement renflé en bas, d'un gris-brun blanchâtre ou d'une couleur très pâle de corne, *poli et glabre*, médullé creux.

Spores sensiblement incolores s. l. très régulièrement ellipsoïdes ou ovales elliptiques : 5,7 - 6,5 - (6,7) \times 4,2 - 4,7 μ , à membrane ferme finement mais densément spinuleuse (surtout sur le matériel sec), non amyloïde.

Basides claviformes, tétrasporiques : 23 - 29 \times 5,7 - 6,5 - (6,7) μ .

Cystides présentes sur les faces, assez nombreuses sur l'arête, *cyllindrées* dans leur partie supérieure, atténuées à la base, à sommet arrondi obtus : 50-72 \times 9-11 μ ; leur membrane mince n'est jamais incrustée même au sommet où l'on trouve simplement quelques spores agglutinées ; leur contenu n'est que très faiblement et éparsément granuleux sur le matériel d'herbier.

Arête des males homomorphe ; trame très régulière à hyphes cylindriques allongées, bouclées, de 6-10 μ de diamètre ; sous-hyménium très mince. Revêtement du chapeau formé d'hyphes couchées radialement, exactement cylindriques, bouclées, un peu plus étroites que les hyphes sous-jacentes (4-6 μ de diamètre) ; elles sont à peine teintées de brunâtre et leur membrane souvent à peu près lisse est quelquefois légèrement rugueuse.

Espèce certainement très analogue à *Rhodocybe cœlata* (Fr.) R. Maire mais différente par son chapeau plus ou moins strié, non crevasé, ses lames blanches, son stipe glabre et médullé creux.

Microscopiquement elle s'en distingue par ses spores un peu plus petites, ses cystides moins nombreuses sur l'arête qui n'est pas subhétéromorphe, et ses hyphes cuticulaires un peu plus grosses non sensiblement incrustées.

Macroscopiquement elle est semblable à plusieurs espèces de *Leptonia*, ce qui doit facilement la faire passer inaperçue.

Présentation de champignons

Parmi les 18 sp. présentées, nous citerons :

TRICHOLOMA INFUMATUM = *Clitocybe infumata* Bres. (forêts de conifères près d'Amplepuis, par M. LAPOUTÉ) :

COLLYBIA DRYOPHILA Bull. sub. sp. FUNICULARIS Fr. Cette sous-espèce d'un champignon très commun est beaucoup plus rare que le type dont elle se distingue au premier coup d'œil par ses lames jaune vif. Il a été donné une étude de ce champignon dans le *Bull. de la Soc. Mic. de France* (t. XLIII, 1927, F. 2, p. 176), par M. KONRAD, qui en a fait précéder la description de considérations synonymiques : *Coll. dryophila* v. *junicularis* Fr. = *C. exsculpta* Fr. = *C. luteifolia* Gillet, etc.

POLYPORUS SQUAMOSUS (Sur *Acer* ; Vernaison, par M. le Dr VOLLE), remarquable par sa taille et surtout par sa symétrie.

GAUTIERA GRÆVEOLENS Vitt (forêt de Conifères près d'Amplepuis, par M. LAPOUTE ; et le Pré-Vieux, près Lyon, par M. M. JOSSEMAND).

SÉANCE GÉNÉRALE DU 22 MAI

Recherches expérimentales sur le principe coagulant du suc de tomate

Par le Professeur Dr Marcel MONIER

Dans le cours des présentes recherches expérimentales sur la coagulation spontanée du suc de tomate, nous avons tout d'abord répété toutes les expériences exécutées au Laboratoire de physiologie générale et comparée de la Faculté des Sciences de l'Université de Lyon par notre savant collègue M. Pierre NOBÉCOURT. Nous rappelons que ce magistral travail, qui ouvre des horizons nouveaux sur la coagulation des sucés végétaux a été publié dans les *Annales de la Société Linnéenne de Lyon*, année 1923, p. 102 et suivantes. Nous avons trouvé les expériences de l'éminent physiologiste d'une exactitude et d'une précision rigoureuses. M'étant personnellement spécialisé dans l'étude de la nature du principe coagulant du suc de tomate, je reconnus que, même avant d'avoir été isolé, ce principe coagulant présentait tous les caractères d'un ferment soluble (enzyme, diastase). C'était d'ailleurs aussi l'opinion de M. Pierre NOBÉCOURT qu'il exprime ainsi dans son travail expérimental précité : « D'autre part, les phénomènes de coagulation étudiés jusqu'à ce jour nécessitent l'intervention d'une enzyme. Il semble bien qu'il en soit de même dans le cas présent. En effet, recueilli dans un vase placé au bain-marie à une température d'environ 80 degrés, le suc de tomate ne se coagule pas, et après refroidissement il demeure incoagulable. De même, le suc ou le plasmé exaltés, après avoir été chauffés deviennent incoagulables par l'action des sels de calcium. Ceux-ci ne sont pas donc suffisants pour provoquer la coagulation : il faut en outre l'intervention d'une substance thermolabile qui est vraisemblablement une enzyme. » (*Annales de la Société Linnéenne de Lyon*, année 1923, 70^e volume, p. 102 et suivantes).

Je pris donc cinq tomates mûres, mais sans que la maturité ait été poussée à un degré excessif, ce qui entrave la coagulation du suc, et je les broyai rapidement dans l'eau; je mis le liquide, c'est-à-dire l'eau contenant le suc de tomate, dans une très grande éprouvette. Je traitai le liquide précité par l'acide phosphorique, puis par la chaux. Il se forma un précipité de phosphate de chaux que je laissai déposer; après avoir décanté le liquide surnageant, je filtrai le précipité de phosphate de chaux ce qui me donna un liquide exempt de précipité (méthode de Brucke). Ces opérations doivent être faites très vite, car le suc de tomate coagule rapidement. De ce dernier liquide est précipité par l'alcool une poudre blanche soluble dans l'eau et présentant tous les caractères des ferments solubles, ce corps rend de nouveau capable de se coaguler le suc de tomate entier soumis aux manipulations capables de rendre inactifs les ferments solubles. Je donne à ce nouveau ferment soluble, dont j'annonce la découverte dans le présent travail, le nom de « Tomatase ».

Il faudrait aussi enlever par un moyen chimique, lequel ne serait pas susceptible de nuire à une coagulation ultérieure, la pectine que pourrait contenir le suc de tomate, puis provoquer la coagulation de ce dernier par